



ENQUÊTE PUBLIQUE, INONDATIONS

Programme d'actions de prévention des inondations 2 : le Territoire s'engage

Dans la continuité du premier PAPI, Grand-Orly Seine Bièvre s'engage dans l'élaboration d'un PAPI n°2 qui s'étendra sur la période 2023-2029.

Publié le 04 octobre 2022

Le Grand-Orly Seine Bièvre est maître d'ouvrage dans le PAPI, programme d'actions de Prévention de la Seine et de la Marne franciliennes, aux côtés d'autres collectivités.

Cette action est pilotée par le [Syndicat mixte EPTB Seine Grands Lacs](#) , syndicat mixte œuvrant sur 18 départements pour répondre à 3 missions :

- . la protection et la prévention contre les inondations,
- . le maintien d'un débit minimum de la Seine et de ses principaux affluents pendant les saisons les plus sèches
- . l'adaptation aux changements climatiques du bassin amont de la Seine.

Dans la continuité du premier PAPI, Grand-Orly Seine Bièvre s'engage dans l'élaboration d'un PAPI n°2 qui s'étendra sur la période 2023-2029. Ce PAPI viendra consolider la dynamique engagée pour faire de l'Île-de-France un territoire mieux préparé et plus résilient face aux prochaines crues majeures de la Seine et de la Marne.

Dans ce cadre, [une consultation était lancée jusqu'au 6 octobre 2022](#) . Les citoyens étaient appelés à s'exprimer par mail

